

N° de dossier :

Cochez la date de l'épreuve choisie :

Avril 2018     Juin 2018



Fiche d'inscription - Rentrée 2018  
Epreuves de sélection pour l'admission dans les  
écoles de

**SECRETARIAT MEDICAL ET MEDICO SOCIAL**

**CLOTURE DES INSCRIPTIONS : 5 jours avant la date de  
l'épreuve d'admissibilité**

**Etat civil**

<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur	
Nom de naissance :	Nom d'usage :
Prénom :	Date de naissance :
Téléphone fixe :	Lieu de naissance :
Téléphone portable :	Département de naissance :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Mail (votre accusé de réception vous sera envoyé par mail) :	
N° identifiant Pôle Emploi :	Pôle Emploi de rattachement :

**Dernier diplôme obtenu**

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Niveau III (BTS, DUT..)          | <input type="checkbox"/> Niveau V (BEP, CAP, Diplôme d'Etat...) |
| <input type="checkbox"/> Niveau IV (Baccalauréat, DAEU..) | <input type="checkbox"/> Niveau V bis (BEPC)                    |
| <input type="checkbox"/> Aucun                            | <input type="checkbox"/> Autre : .....                          |

**Financement de la formation en cas d'admission**

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Personnel                                       | <input type="checkbox"/> Employeur        |
| <input type="checkbox"/> Organisme financeur (Fongécif, ANFH, OPCA, ...) | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) |

**Comment avez-vous connu l'Institut de Formation de la Croix Rouge  
Française ?**

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Presse écrite | <input type="checkbox"/> Connaissances            |
| <input type="checkbox"/> Internet      | <input type="checkbox"/> Journées portes ouvertes |
| <input type="checkbox"/> Forum         | <input type="checkbox"/> Autres : Précisez .....  |

**Cadre réservé à l'Institut**

<input type="checkbox"/> Copie pièce identité	<input type="checkbox"/> JDC	<input type="checkbox"/> Enveloppes
<input type="checkbox"/> Règlement	<input type="checkbox"/> Chèque N°	Banque
	<input type="checkbox"/> Espèce le	

## Engagement

Je certifie exacts tous les renseignements figurant sur cette fiche d'inscription. Je reconnais être informé(e) que toute fausse déclaration entraînera automatique l'annulation d'une éventuelle admission. **Je reconnais que les frais de sélection ne sont pas remboursables.**

J'accepte sans réserve le règlement qui régit le concours.

Date et signature du candidat, précédé de la mention « **lu et approuvé** »

## Pièces à joindre au dossier

- Dossier d'inscription complété et signé
- Photocopie recto verso de :
  - La carte nationale d'identité en cours de validité  
OU
  - Passeport en cours de validité  
OU
  - Carte de séjour en cours de validité
- Attestation de suivi de la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense
  - Pour les hommes nés à partir de 1979
  - Pour les femmes nées à partir de 1982
- 3 enveloppes timbrées à vos nom et adresse
- Règlement à l'ordre de la Croix Rouge Française:
  - 85 € de frais d'inscription

Dossier complet à retourner  
à **Croix Rouge Française – IFSS**  
**18 rue Louis Morin**  
**10000 TROYES**

**En recommandé avec accusé de réception**  
**OU Déposé au secrétariat de l'institut**

5 jours avant l'épreuve d'admissibilité  
Cachet de la poste faisant foi

**ATTENTION FERMETURE DE L'INSTITUT**  
**du 6 au 26 août 2018**

# Règlement pour les épreuves de sélection

A conserver par le candidat

## Calendrier des épreuves

	Date	Lieu	Résultats
Epreuve écrite d'admissibilité	<input type="checkbox"/> 04 avril 2018 <input type="checkbox"/> 27 juin 2018	CRF IFSS 18 rue Louis Morin 10000 Troyes	09 avril 2018 29 juin 2018
Epreuve orale d'admission	<input type="checkbox"/> 17 avril 2018 <input type="checkbox"/> 03 juillet 2018	CRF IFSS 18 rue Louis Morin 10000 Troyes	20 avril 2018 06 juillet 2018

## I. Les épreuves de sélection

Aucun pré-requis n'est exigé pour l'inscription aux épreuves de sélection

### L'épreuve écrite d'admissibilité :

- Une épreuve d'expression écrite dans l'objectif d'évaluer la capacité rédactionnelle du candidat. Epreuve notée sur 20 points. Durée : 1 H 30
- Des tests d'aptitudes en lien avec le métier, dans l'objectif d'évaluer les capacités professionnelles potentielles du candidat. Epreuve notée sur 20 points. Durée : 1 H 00

Une note inférieure ou égale à 8/20 à l'une de ces épreuves est éliminatoire. Pour être admis à cette épreuve, vous devez obtenir une moyenne de 20/40 pour être convoqué à l'épreuve orale d'admission.

### L'épreuve orale d'admission :

- o L'épreuve orale d'admission, notée sur 20 points, est évaluée par 2 formateurs ou 2 professionnels ou 1 formateur et 1 professionnel.

Cette épreuve consiste en un entretien dans l'objectif d'évaluer les motivations du candidat à partir d'un curriculum vitae actualisé.

Une note inférieure à 10/20 à cette épreuve est éliminatoire.

## II. Le classement

A l'issue de l'épreuve orale d'admission et au vu de la note obtenue à cette épreuve, le jury établit la liste de classement. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire.

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs candidats, sont déclarés admis les candidats les plus âgés.

## III. Les résultats

Les résultats des épreuves de sélection sont affichés au siège de l'institut de formation concerné, dans un lieu accessible à toute heure à la consultation. Tous les candidats sont personnellement informés par écrit de leurs résultats.

Si dans les 10 jours suivant l'affichage, un candidat classé sur liste principale ou sur liste complémentaire n'a pas confirmé par écrit son souhait d'entrer en formation, il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur la liste complémentaire et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernière liste.

L'admission prononcée est valable pour l'ensemble des écoles de Secrétariat Médical et Médico-Social de la Croix Rouge Française pour la rentrée de l'année en cours.

## IV. Art 34 de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978

Les informations que vous transmettez sont à usage exclusifs de la Croix Rouge Française et ne seront en aucun cas transmises à des tiers sans votre accord préalable.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dite « informatique et libertés », vous pouvez obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant. Pour exercer ce droit, écrivez à l'institut de formation sanitaire et sociale - Croix Rouge Française - 18 rue Louis Morin – 10000 Troyes.

# Informations relatives à l'organisation de la formation

## Dates de formation

Du 17 Septembre 2018 au 19 Juin 2019

## Lieu de formation

Croix Rouge Française – Institut de Formation Sanitaire et Sociale  
18 rue Louis Morin  
10000 Troyes

Pas de salle de restauration sur place

## Horaires de formation

De 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h 15 du lundi au vendredi

## Coûts de formation

Frais pédagogiques :

- Financement personnel : 3 500 €
- Financement OPCA et autres organismes financeurs : 4 200 €

**CONTACTEZ  
NOUS**

CROIX ROUGE FRANCAISE IRFSS GRAND EST  
Institut de Troyes  
18 rue Louis Morin – 10000 TROYES  
Tel : 03 25 81 41 00 – Fax : 03 25 46 18 43  
Mail : [ifss.troyes@croix-rouge.fr](mailto:ifss.troyes@croix-rouge.fr)

Retrouvez toutes nos formations sur le notre site internet :  
<http://irfss-grand-est.croix-rouge.fr>

## MODALITES DE FINANCEMENT

### Vous êtes salarié en CDI

Vous devez :

- Justifier de 24 mois d'activité salariée, consécutif ou non, dont 12 mois d'ancienneté dans une entreprise du secteur privé, au cours des 5 dernières années

Démarches :

- Prendre contact avec le Directeur des Ressources Humaines de l'entreprise
- Demander le nom de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA)
- Prendre contact avec l'OPCA pour demander un dossier de Congé Individuel de Formation (CIF)
- Constituer votre dossier de demande de prise en charge
- Parallèlement constituer votre dossier d'inscription au concours

**ATTENTION** : votre dossier de demande de financement doit être déposé :

- UNIFAF : avant le 31 juillet 2018
- FONGECIF Grand Est : avant le 15 juin 2018
- UNIFORMATION : avant le 12 mars 2018
- ANFH : entre le 23 avril 2018 et le 28 mai 2018

### Vous êtes salarié en CDD

Vous devez :

- Justifier de 24 mois d'activité salariée, consécutif ou non, au cours des 5 dernières années dont 4 mois consécutifs ou non au cours des 12 derniers mois (la durée passée en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage est prise en compte)

Démarches :

- Prendre contact avec le Directeur des Ressources Humaines de la dernière entreprise si le CDD est terminé
- Demander le nom de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA)
- Prendre contact avec l'OPCA pour demander un dossier de Congé Individuel de Formation (CIF)
- Constituer votre dossier de demande de prise en charge
- Parallèlement constituer votre dossier d'inscription au concours

**ATTENTION** : votre dossier de demande de financement doit être déposé :

- UNIFAF : avant le 31 juillet 2018
- FONGECIF Grand Est : avant le 15 juin 2018
- UNIFORMATION : avant le 14 avril 2018
- ANFH : entre le 23 avril 2018 et le 28 mai 2018

## Vous souhaitez utiliser vos heures de CPF (ex DIF)

Qui peut en bénéficier ?

- demandeur d'emploi
- personnes sans emploi
- les jeunes sortis du système scolaire en recherche d'emploi

Chaque personne peut mobiliser son CPF **sans avoir à demander l'accord de Pôle emploi**. La formation sera prise en charge par le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels. Toutefois, celle-ci fera l'objet d'un financement sous réserve de crédits suffisants sur le Compte Personnel de Formation et que la formation demandée soit « éligible ».

Démarches :

- Créer votre compte CPF sur <http://www.moncompteformation.gouv.fr/>
- Constituer votre dossier de demande de prise en charge
- Parallèlement constituer votre dossier d'inscription au concours

Codes CPF :

- Secrétaire Médicale et Médico Sociale : 132409

## Vous êtes commerçant

Démarches :

- Prendre contact avec l'AGEFICE pour demander un dossier de demande de prise en charge
- Constituer votre dossier de demande de prise en charge
- Parallèlement constituer votre dossier d'inscription au concours

## Vous êtes artisan

Démarches :

- Prendre contact avec le FAFCEA pour demander un dossier de demande de prise en charge
- Constituer votre dossier de demande de prise en charge
- Parallèlement constituer votre dossier d'inscription au concours

## Vous êtes dans une autre situation



CROIX ROUGE FRANCAISE IRFSS GRAND EST

Institut de Troyes

18 rue Louis Morin – 10000 TROYES

Tel : 03 25 81 41 00 – Fax : 03 25 46 18 43

Mail : [ifss.troyes@croix-rouge.fr](mailto:ifss.troyes@croix-rouge.fr)

Retrouvez toutes nos formations sur le notre site internet :

<http://irfss-champagne-ardenne.croix-rouge.fr>